



CONSTRUIRE NOTRE SOUVERAINETÉ, **IMPULSER** LES TRANSITIONS

D'ici à 2050, l'agriculture française va devoir affronter de nombreux défis. Complexes et dépendants les uns des autres, ils bousculeront nos pratiques et nos systèmes de productions. Pour faire face au changement climatique, aux évolutions démographiques, à la reconfiguration des équilibres géopolitiques ou encore aux révolutions technologiques, **l'agriculture doit anticiper et engager les transitions**.

Les 25 prochaines années seront décisives. Décisives car il s'agit de conforter notre souveraineté agricole, de préserver un tissu dense d'agriculteurs justement rémunérés, et de continuer à nourrir une population en croissance. Pour cela, nous devons **voir loin et agir maintenant**.

Une telle ambition nécessite de réinventer un modèle agricole qui, s'il a propulsé l'agriculture française dans la modernité, s'est progressivement essoufflé et ne répond plus aux réalités actuelles. Nous n'avons pas su le renouveler pour l'adapter à un monde qui a changé et permettre aux agriculteurs de se projeter.

Le rapport d'orientation propose ainsi un cap, celui de la souveraineté agricole. Par cette notion, nous affirmons que l'activité agricole est un secteur stratégique et qu'elle doit être reconnue comme tel.

Selon Jeunes Agriculteurs,

la souveraineté agricole traduit **la capacité à produire, à transformer et à distribuer**, en toutes circonstances, les produits nécessaires à l'alimentation dont sa population a besoin en quantité, en qualité et en diversité. Ce faisant, elle induit une dimension de « capacités » et de « maîtrise » sur toute la chaîne de production.

La souveraineté agricole doit permettre à la France de **nourrir sa population, de contribuer à la décarbonation** de nos économies et à l'indépendance énergétique nationale, et de **participer aux équilibres alimentaires mondiaux**. Elle n'est synonyme ni d'autarcie ni d'autosuffisance alimentaire.

NOS PROPOSITIONS PHARES



Engager une planification agricole stratégique

Il ne suffit pas de prévoir les mutations, il faut les préparer. C'est dans cet esprit que Jeunes Agriculteurs appelle à engager une planification agricole stratégique, en conciliation avec la profession, pour **relever le double défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique tout en garantissant notre souveraineté**.

Concrètement, il s'agira de définir nationalement les productions dites stratégiques et de leur affecter des objectifs quantitatifs et qualitatifs de production. Dans un deuxième temps, à travers des diagnostics du territoire, nous devrons identifier la localisation la plus opportune pour développer ces productions et mobiliser les financements nécessaires pour structurer les filières (approvisionnement, collecte, stockage, transformation). **La planification agricole se déclinera en plans d'avenir territoriaux qui échelonneront les étapes et objectifs et en contrats d'avenir pour embarquer les agriculteurs dans cette démarche.**

Accompagner les agriculteurs dans les transitions

La planification agricole stratégique ne réussira qu'à la condition d'être articulée avec un accompagnement global des agriculteurs à travers un dispositif incitatif financièrement et sécurisant. Jeunes Agriculteurs propose ainsi

d'élaborer des contrats d'avenir liant dans la durée l'entreprise agricole, les pouvoirs publics et les acteurs des filières autour de l'objectif de souveraineté agricole.

Le contrat d'avenir vise à soutenir les agriculteurs aussi bien dans leurs prises de risques (diversification, changement de production, etc.) que dans les transitions qu'ils opèrent. Il s'appuie sur le diagnostic modulaire pour offrir des perspectives claires à l'agriculteur. Le contrat d'avenir se concrétise soit par une aide à l'investissement, soit par une aide au maintien d'une production versée au chef d'exploitation.

Placer l'humain au cœur des transitions

Jeunes Agriculteurs est convaincu que la souveraineté agricole ne peut être garantie sans un tissu d'agricultures plurielles, animées par des femmes et des hommes professionnels, qualifiés et formés. **Nous croyons en une agriculture à visage humain, gage de vitalité des territoires et de dynamique de l'emploi.** Dans un contexte de transitions multiples, Jeunes Agriculteurs entend rénover et simplifier sa vision de l'actif agricole.

Selon Jeunes Agriculteurs,

est considéré comme actif agricole l'individu qui, seul ou avec des associés-exploitants, détient le capital de l'exploitation, prend les décisions stratégiques et opérationnelles, et possède les moyens de production de manière directe ou indirecte.

D'autres conditions viennent compléter la définition de l'actif :

- Justifier de revenus non-agricoles inférieurs à 4 SMIC par an
- Justifier d'un diplôme de niveau 5 agricole ou d'un diplôme de niveau 4 agricole et de deux années d'expérience dans le milieu agricole
- Ne pas être atteint l'âge légal de départ à la retraite.



JA mag



JA mag

Mobiliser le foncier pour renforcer notre souveraineté

La souveraineté agricole repose en partie sur la capacité de la France à préserver et à mobiliser ses surfaces productives. Cela nécessite cependant de moderniser les outils existants pour garantir aux agriculteurs les moyens de produire.

Nous appelons ainsi à **régénérer et sécuriser le statut du fermage à travers un nouveau pacte foncier** qui se concrétise dans notre proposition relative à la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB). Jeunes Agriculteurs demande dans un premier temps la diminution et le plafonnement du montant de la TFNB. C'est une condition indispensable à la deuxième étape consistant à basculer la charge de la TFNB sur les agriculteurs sous baux ruraux. Enfin, pour les terres non mises à bail, donc n'étant pas mobilisées au service de la souveraineté agricole, nous souhaitons la mise en place d'une majoration de la TFNB pour les propriétaires concernés.

Le statut du fermage doit également évoluer au regard du changement climatique qui bouleverse les pratiques, les cultures et les exploitations agricoles. La capacité productive de certaines régions va être plus fortement affectée que d'autres. Afin de **prendre en compte les conséquences différencierées du changement climatique sur le potentiel de production**, Jeunes Agriculteurs souhaite que l'indice du fermage soit défini territorialement, et non plus nationalement.

Enfin, Jeunes Agriculteurs propose de confier aux Safer, sous conditions strictes, la gestion des autorisations d'exploiter ainsi que le suivi, le contrôle et la régulation de la propriété foncière.

Selon Jeunes Agriculteurs

Les points à retenir du nouveau pacte foncier :

- Un renforcement des prérogatives de la Safer, sous conditions
- Une nouvelle répartition de la TFNB
- Une adaptation de l'indice du fermage pour tenir compte de l'impact du changement climatique sur le potentiel de production.



JA mag



JA mag

Moderniser notre gouvernance

Nous appelons à une remise à plat de nos outils de gouvernance et à l'émergence d'une nouvelle approche des mandats professionnels. Cette volonté ne peut être rendue possible que par un renouvellement des générations au sein des organisations professionnelles agricoles. Une telle démarche doit s'accompagner d'une rationalisation des instances dont l'accumulation ces dernières années a nourri l'immobilisme.

LES RAPPORTEURS : QUI SONT-ILS ?



**MAXIME
BUIIZARD BLONDEAU**

MEMBRE DU BUREAU DEPUIS 2024

Adhérent depuis 2013 dans le Loiret et administrateur national depuis 2020, il est particulièrement impliqué sur les dossiers foncier, ENR et productions végétales. Il a porté la voix de JA lors des négociations relatives à la mise en œuvre du ZAN, de la définition de l'agrivoltaique, et du dispositif Sempastous.



JÉRÉMY LABBÉ

MEMBRE DU CA JUSQU'EN 2024

Après avoir occupé les fonctions de président des Côtes-d'Armor et d'administrateur de sa CUMA, il a rejoint le Conseil d'administration national en 2022. Installé depuis 2015 sur une exploitation porcine de 180 hectares avec 500 truies naiseur / engrisseur avec 3 salariés, il s'investit sur les questions de l'élevage, du bien-être animal et des conditions de travail dans le milieu agricole.



PIERRE MEYER

MEMBRE DU CA DEPUIS 2020

Originaire du Haut-Rhin, il s'est installé en 2013 en hors cadre familial sur 72 hectares. Il récolte notamment du maïs, du soja, du tournesol et des légumes. Sa production est essentiellement distribuée via sa coopérative mais il collabore également avec un réseau de maraîchers locaux. Administrateur national depuis 2020, il apporte son expertise sur les dossiers foncier, grandes cultures et PAC.

**Retrouvez l'ensemble
des propositions
du Rapport d'Orientation 2024
de Jeunes Agriculteurs**
en scannant ce QR code :

